

**UNIVALOM**

Siège :  
3269 Route de Grasse  
06600 – ANTIBES  
Tél. 04.93.65.48.07

## SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 28 JUIN 2023

#### Délibération 2023-29

**OBJET : Autorisation de signature - Contrat de partenariat avec l'organisme ECOSYSTEM dans le cadre de l'opération « je donne mon Électroménager ».**

Le 28 juin 2023 à 15h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Nombre de membres  
du Conseil Syndical

Légal : .....40

Désignés : .....29

(dont 11 délégués avec voix double  
soit un total de 40 voix)

Présents : .....14

Visio : .....0

Votants : .....28

Procurations.....5

Date de la convocation :

22 juin 2023

#### **Membres titulaires :**

Jean LEONETTI, Jean-Pierre DERMIT, Emmanuel DELMOTTE, Marion MUSSO, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Marie ANASSE, Gilbert HUGUES, Hassan EL JAZOULI, délégués de la Commission syndicale ;

Xavier WIIK, délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Bernard ALENDIA, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marc OCCELLI délégué de la Commission syndicale ;

Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Arnaud PRIGENT délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

#### **Membres suppléants :**

Elizabeth DEBORDE, déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

#### **Procurations :**

Anne-Marie BOUSQUET à Hassan EL JAZOULI,

Philippe DELEAN à Marion MUSSO,

Caroline JOUSSEMET à Jean Pierre DERMIT,

François WYSZKOWSKI à Jean LEONETTI,

Françoise BRUNETEAUX à Patrick PEIRETTI,

#### **Membres excusés :**

Joseph CESARO, Georges VAZIA, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Khéra BADAOU, déléguée de la Commission syndicale ;

Christophe FONCK, Françoise THOMEL, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Christophe ULIVIERI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Denise LAURENT, déléguée de la Commission syndicale ;

Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission syndicale ;

Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Pierre CORPORANDY délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20230628-2023-29-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2023  
Date de réception en préfecture : 10/07/2023

M. EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

ECOSYSTEM a été agréé par arrêté du ministre de la transition écologique et du ministre de l'économie, des finances et de la relance en date du 22 décembre 2021, modifié par arrêté en date du 4 mars 2022, en qualité d'éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur des équipements électriques et électroniques. Cet organisme est agréé pour le réemploi, la valorisation ou le traitement des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques ménagers (DEEE) et organise à ce titre les filières de traitement en France : collecte, dépollution et recyclage.

Le Comité syndical a acté dans sa délibération 2022-80 du 9 décembre 2022 la signature d'un nouveau contrat relatif à la prise en charge des DEEE entre Univalom et ECOSYSTEM pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 31 décembre 2027.

Pour améliorer la collecte des déchets issus des Gros Équipements Ménagers (GEM) en milieu urbain, ECOSYSTEM a développé une solution de collecte à domicile de GEM sur rendez-vous via le site « [www.jedonnemonelectromenager.fr](http://www.jedonnemonelectromenager.fr) » au profit des particuliers, gratuitement, dans un délai de 72 heures.

Les appareils ainsi préservés seront réemployés ou réparés puis revendus à petit prix par une structure de l'économie sociale et solidaire, partenaire d'ECOSYSTEM, les équipements non réparables étant pris en charge par ECOSYSTEM pour être dépollués et recyclés dans le respect de la réglementation environnementale.

ECOSYSTEM propose à UNIVALOM la mise en place à titre expérimental de cette nouvelle solution de collecte au profit de quatre de ses communes membres (Le Cannet, Mandelieu la Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer), et de sortir ainsi les GEM des encombrants et/ou leur éviter d'être ramassés par des acteurs hors filière.

ECOSYSTEM prend à sa charge les coûts du Service de collecte à domicile des GEM, notamment tous frais liés au transport, au stockage, à la mise à disposition, pour réemploi ou recyclage, du gisement collectés dans ce cadre ;

En retour, UNIVALOM devra s'engager à communiquer sur ce service de collecte via différents canaux et à demander aux communes et à la communauté de communes de diffuser cette information sur leurs supports de communication.

Pour se faire, ECOSYSTEM met à disposition du Syndicat, des outils de communication dans le but de promouvoir ce service.

Ce partenariat doit être formalisé par la signature d'un contrat de déploiement du service de collecte à domicile « jedonnemonelectro-menager », prenant effet à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre 2023, celui-ci pouvant être renouvelé par période de 12 mois sous réserve de l'accord exprès des parties.

Oùï cet exposé,  
Après en avoir délibéré conformément à la loi,  
Le Comité syndical,  
A, l'unanimité

- **ADOPTÉ** les termes du contrat relatif au déploiement du service de collecte à domicile « je donne mon électro-ménager », consenti entre UNIVALOM et l'éco-organisme ECOSYSTEM, selon le modèle présenté en annexe, pour une durée allant de sa signature au 31 décembre 2023 ;
- **AUTORISE** M. le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous actes ou documents à intervenir en exécution du présent contrat, en ce compris ledit contrat, ses renouvellements et ses avenants ultérieurs ;
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président

  
Jean LEONETTI



Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20230628-2023-29-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2023  
Date de réception en préfecture : 10/07/2023

Date de mise en ligne :

11 JUL. 2023